

CALENDRIER INSCRIPTIONS - Avril / Juillet 2018

ALSH UCHAUD - "maternelles" - Tél. : 04 66 80 45 97 - 06 26 03 13 12

PERISCOLAIRE (Accueils matin/soir - TAP), CANTINE ET MERCREDIS RECREATIFS

Nom/Prénom de l'enfant : Date de Naissance : Classe/Nom enseignant : Ecole :	Nom/Adresse des parents : POUR LES GARDES ALTERNEES : Adresse facturation Père : Adresse facturation Mère : Cocher "P" pour le père, ou "M" pour la mère, dans la case.	Numéros de téléphones obligatoires Tél. Fixe : Mère : Travail : Portable : Père : Travail : Portable :	Régime Alimentaire <input type="checkbox"/> PAI (à fournir obligatoirement) Précisez : <input type="checkbox"/> Allergie Précisez : <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Autre Précisez :
---	---	---	---

Régime allocataire CAF MSA EDF SNCF Préciser numéro allocataire :

Pour une inscription ANNUELLE cantine et/ou périscolaire, cochez cette case :

LES INSCRIPTIONS ANNUELLES NE SONT PAS POSSIBLES POUR LES MERCREDIS RECREATIFS.

AVRIL - MAI- JUN - JUILLET 2018	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI				AVRIL - MAI- JUN - JUILLET 2018
	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Garderie 12h - 12h30	Cantine	ALSH	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	
du 30 avril au 4 mai					FERIE																du 30 avril au 4 mai
du 7 au 11 mai					FERIE								FERIE								du 7 au 11 mai
du 14 au 18 mai																					du 14 au 18 mai
du 21 au 25 mai	FERIE																				du 21 au 25 mai
du 28 mai au 1 juin																					du 28 mai au 1 juin
du 4 au 8 juin																					du 4 au 8 juin
du 11 au 15 juin																					du 11 au 15 juin
du 18 au 22 juin																					du 18 au 22 juin
du 25 au 29 juin																					du 25 au 29 juin
du 2 au 6 juillet																					du 2 au 6 juillet

Ce document est à remettre à l'équipe d'animation. Pour les conditions d'annulation et d'inscription, il est impératif de vous reporter au Règlement de Fonctionnement des ALSH, consultable sur le site www.ccrvv.fr ou sur les structures ALSH.

A compter du 24/04/2018, et uniquement pour les mercredis après-midi, s'il reste des places, celles-ci seront ouvertes aux enfants inscrits sur liste d'attente (dans la limite des places disponibles).

Date et signature des parents :

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL